
INTERVENTION DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

158^e session du Conseil Exécutif (2-7 février 2026)

Point 19. Poliomyélite ([document EB158/23](#))

Merci Monsieur le Président,

La Principauté réaffirme son soutien aux mesures mises en œuvre par l'OMS et ses partenaires dans le cadre de la Stratégie d'éradication de la polio. La lutte contre la maladie doit rester une priorité de santé publique internationale en dépit des défis économiques et structurels actuels car la sauvegarde des acquis est une condition sine qua non pour atteindre l'objectif d'éradication.

A cet égard, nous saluons les avancées réalisées par l'OMS et l'IMEP dans les pays non endémiques, notamment pour maîtriser la transmission des variants et prévenir les flambées. Le Principauté souscrit en particulier à la démarche de catégorisation des risques destinée à identifier et atteindre les enfants zéro dose, dont ceux en déplacement. Nous recommandons par ailleurs la poursuite des campagnes fondées sur la Stratégie de l'IMEP pour l'égalité des genres.

Enfin, Monaco soutient l'intégration progressive des fonctions essentielles de la lutte contre la polio au sein des systèmes de santé nationaux en vue de libérer durablement le monde de la maladie.

Je vous remercie.

→ **170 mots.**